

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_85 - OBJET : Contrat avec La Compagnie l'a(i)r de dire

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que la crèche Multi Accueil Les Péquelets va proposer une animation intitulée « Contes Au fil des saisons » pour les enfants de toutes les sections. Il y aura 9 représentations sur un rythme mensuel d'octobre 2022 à juin 2023.

DECIDE de signer un contrat pour cette animation avec la Compagnie l'a(i)r de dire – Maison de la vie associative – 140 allée Robert Govi – 13400 AUBAGNE, pour un montant de 3 080 € TTC incluant les frais de déplacement.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitres et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 6 octobre 2022

Le Maire



Olivier GUIROU (B.-du-Rh.)